

Autorité
de la concurrence



Référence à rappeler : **10-023 / 10-DCC-51**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif du Groupe Quartier Français par Tereos, et à la suite de la décision n° 10-DCC-51 du 28 mai 2010, l'Autorité de la concurrence a agréé le 17 octobre 2011, comme repreneurs la société Finarea et la famille Thiéblin, de la société suivante :

- Financière Mascarin située à Neuilly-sur-Seine (92) – acte de cession daté du 18 novembre 2011 ;

Cette société a été cédée conformément à la lettre d'engagements de la société Tereos, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 10-DCC-51 du 28 mai 2010.